

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

2023-01-25-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 25 janvier 2023 à 19 h, à la salle du Conseil de Saint-Jean-de-Dieu située au 32, rue Principale Sud, sont présents :

M. Pascal Jean	maire suppléant de Saint-Clément
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Gilles Roussel	maire de Saint-Guy
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux et préfet suppléant
M. Denis Marcoux	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2023-01-25-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Mario St-Louis, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
- 3.1 Séance régulière du Conseil du mercredi 14 décembre 2022
4. Administration générale
- 4.1 Comptes du mois de décembre 2022
- 4.2 Appui au Transport collectif et au Transport adapté pour une demande de renouvellement de permis à la Commission des transports du Québec
- 4.3 Résolution visant à confirmer le retour des policiers cadets pour l'année 2023
- 4.4 Adoption du budget 2023 du CLD des Basques
- 4.5 Journées gratuites au Parc du Mont St-Mathieu pour les municipalités des Basques
- 4.6 Adoption du compte-rendu du comité de vitalisation
5. Aménagement, urbanisme et gestion du territoire public
- 5.1 Octroi d'aides financières du programme d'aide pour la restauration patrimoniale
- 5.2 Dépôt de la reddition de comptes au Programme Veloce III-volet 3 pour la Route verte
- 5.3 Dépôt de la reddition de comptes au Programme Veloce III-volet 2 pour la Route verte
- 5.4 Demande d'appui de la MRC des Maskoutains pour le patrimoine québécois
- 5.5 Adjudication du contrat pour des services professionnels d'accompagnement pour l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
6. Matières résiduelles
- 6.1 Lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement de l'écocentre situé au 2, Route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges
7. Correspondances
- 7.1 Invitation à participer à l'activité « Vins et fromages » du Club Optimiste
- 7.2 Invitation à participer au Colloque de l'industrie touristique du Bas-Saint-Laurent
8. Divers
- 8.1 Visite d'une SPA en Mauricie
- 8.2 Collecte des déchets
- 8.3 Service des incendies
9. Prochaine séance du Comité administratif le mercredi 8 février 2023 à 19 h à Trois-Pistoles et prochaine séance du Conseil le mercredi 22 février 2023 à 19 h à Trois-Pistoles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-01-25-3

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2023-01-25-3.1

3.1 **Séance régulière du Conseil du mercredi 14 décembre 2022**

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 14 décembre 2022 soit adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2023-01-25-4

4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2023-01-25-4.1

4.1 **Comptes du mois de décembre 2022**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois de décembre 2022, soit les numéros 13790 à 13792 et 13801 à 13807 au montant de 208 450,15 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 101179, 101186, 101188, 101189, 101192 à 101194, 101196 et 101209 au montant de 63 885,25 \$, plus l'assurance collective au montant de 6 542,20 \$, plus les dépôts-salaires du mois de décembre 2022 au montant de 90 804,47 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 11 360,57 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 502162 à 502164, 502193 et 502196 à 502202 au montant de 225 141,25 \$, plus les chèques du Fonds régions et ruralité soit les numéros 4823 et 4824 au montant de 1 000,00 \$, plus le prélèvement du Fonds régions et ruralité soit le numéro 101204 au montant de 62,54 \$, plus les prélèvements du Parc industriel soit les numéros 101178, 101190, 101191, 101195, 101197 à 101199 et 101206 à 101208 au montant de 5 411,04 \$, plus les chèques du Parc industriel soit les numéros 5207 et 5214 à 5217 au montant de 5 571,20 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois de décembre 2022 au montant de 172 573,87 \$, plus celles du TNO au montant de 417,78 \$, plus celles du Fonds régions et ruralité au montant de 6 474,13 \$, plus celles du Parc industriel au montant de 8 291,07 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

ADOPTÉE

2023-01-25-4.2

4.2 **Appui au Transport collectif et au Transport adapté pour une demande de renouvellement de permis à la Commission des transports du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Commission des transports du Québec demande à L'Association des personnes handicapées L'Éveil des Basques le renouvellement de son permis de transport nolisé et du service de transport par abonnement;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ce permis s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Transport adapté des Basques et St-Cyprien afin de consolider financièrement et de façon durable la part d'autofinancement;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la démarche de L'Association des personnes handicapées L'Éveil des Basques en vue de l'obtention d'un permis de transport nolisé et du service de transport par abonnement.

ADOPTÉE

2023-01-25-4.3

4.3 **Résolution visant à confirmer le retour des policiers cadets pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT le succès du Programme des cadets de la Sûreté du Québec durant la saison estivale depuis quelques années;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires du programme estimées à 10 000 \$ pour deux cadets desservant l'ensemble du territoire de la MRC des Basques et de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci seront présents dans le cadre d'activités dans nos communautés à l'intérieur d'un calendrier à déterminer afin de bien couvrir l'ensemble des municipalités;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte de poursuivre le Programme des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2023 au coût de 5 000 \$ et mandate M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec, et ce, avec la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

2023-01-25-4.4

4.4 Adoption du budget 2023 du CLD des Basques

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le budget 2023 du CLD des Basques tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-01-25-4.5

4.5 Journées gratuites au Parc du Mont St-Mathieu pour les municipalités des Basques

Le Parc du Mont St-Mathieu offre à nouveau cette année des journées gratuites aux citoyens des 11 municipalités de la MRC des Basques. Les dates retenues pour chacune des municipalités sont :

- 9, 10 et 12 février 2023 : Saint-Clément, Saint-Guy, Saint-Jean-de-Dieu et Sainte-Rita
- 16, 17 et 19 février 2023 : Saint-Simon, Saint-Éloi, Saint-Mathieu-de-Rieux et Sainte-Françoise
- 23, 24 et 26 février 2023 : Saint-Médard, Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges

Pour ceux qui n'ont pu se présenter à l'une ou l'autre de ces dates, ils peuvent se reprendre le 23 mars ou le 24 mars ou le 26 mars 2023.

2023-01-25-4.6

4.6 Adoption du compte-rendu du comité de vitalisation

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les projets numéros FRR-2223-37 et FRR-2223-38 analysés à la rencontre du comité de vitalisation tenue le 18 janvier 2023.

ADOPTÉE

2023-01-25-5

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE PUBLIC

2023-01-25-5.1

5.1 Octroi d'aides financières du programme d'aide pour la restauration patrimoniale

CONSIDÉRANT QU'une convention a été signée avec le ministère de la Culture et des Communications confirmant une aide de 105 000 \$ sur trois ans dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée le 29 septembre 2021 confirmant une contribution maximale annuelle de 15 000 \$ de la MRC dans le Programme d'Aide à la Restauration patrimoniale, et ce, pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 291 établissant le Programme d'aide à la restauration patrimoniale a été adopté le 19 octobre 2022 par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE trois demandes d'aide financière ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité des demandes a été confirmée par le département d'aménagement et d'urbanisme de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 70 000 \$ est disponible pour l'année 2023;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Gilles Roussel,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques octroie des aides financières aux propriétaires suivants, selon les montants indiqués dans ce tableau :

Les Amis de l'Art de Trois-Pistoles 168, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles	5 000 \$
Dominique Albernhe 18, chemin de la Grève-Rioux, Notre-Dame-des-Neiges	3 850 \$
Dominique Albernhe 20, chemin de la Grève-Rioux, Notre-Dame-des-Neiges	1 750 \$

ADOPTÉE

2023-01-25-5.2

5.2 Dépôt de la reddition de comptes au Programme Veloce III-volet 3 pour la Route verte

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques reçoit une aide financière du ministère des Transports (MTQ) pour l'entretien du réseau cyclable de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ finance 50 % du montant maximal des dépenses réalisées durant l'année, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 33 968 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien pour la Route verte sont complétés pour l'année financière 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir cette aide financière, la MRC des Basques doit transmettre au MTQ un rapport des travaux effectués durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023 et que ce rapport doit comprendre le détail des dépenses effectuées;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- Adopte le rapport de dépenses d'entretien de la Route verte 2022-2023, joint à la présente résolution;
- Confirme que la contribution de 33 968 \$ a été affectée à la Route verte, sur 52,52 km de réseau présent sur le territoire des Basques;
- Confirme que l'accès au circuit de la Route verte est gratuit en tout temps et répond aux normes du MTQ;
- Confirme que la signalisation de la Route verte est conforme aux normes du MTQ.

ADOPTÉE

2023-01-25-5.3

5.3 Dépôt de la reddition de comptes au Programme Veloce III-volet 2 pour la Route verte

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a accordé en 2021-2022 une aide à la MRC des Basques pour l'amélioration, la mise aux normes et la réalisation d'interventions majeures sur le réseau cyclable de la Route verte;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a confirmé que l'aide pouvait être reportée à l'année 2022-2023 en raison du manque de disponibilité de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ finance 50 % du montant maximal des dépenses liées au projet d'asphaltage de 266 mètres dans le secteur de Notre-Dame-des-Neiges, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'asphaltage a été réalisé en entier à l'été 2022 pour un montant de 28 009,88 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE pour recevoir l'aide financière accordée, la MRC des Basques doit transmettre au MTQ un rapport des travaux effectués durant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023 et que ce rapport doit comprendre le détail des dépenses effectuées;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- Adopte le rapport de dépenses du projet d'asphaltage sur la Route verte 2022-2023 au montant de 28 009,88 \$ taxes en sus;
- Confirme que la dépense de 28 009,88 \$ a été affectée à l'asphaltage d'une section de la Route verte dans le secteur de Notre-Dame-des-Neiges;
- Confirme que l'accès au circuit de la Route verte est gratuit en tout temps et répond aux normes du MTQ;
- Confirme que la signalisation de la Route verte est conforme aux normes du MTQ.

ADOPTÉE

2023-01-25-5.4

5.4 Demande d'appui de la MRC des Maskoutains pour le patrimoine québécois

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régional du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

En conséquence,
Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

2023-01-25-5.5

5.5 Adjudication du contrat pour des services professionnels d'accompagnement pour l'élaboration d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques constitue un organisme admissible au volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Basques ont manifesté le besoin que le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), réalisé en 2016, soit révisé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a confirmé un montant de 40 000 \$ pour la réalisation du PIIRL dans la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QUE le processus de réalisation du PIIRL nécessite un accompagnement pour le montage du devis, le processus d'appel d'offres, l'analyse des soumissions, la coordination du projet et la validation des résultats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé une proposition pour des services professionnels à 1 entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a reçu une soumission soit :

Entreprise	Montant
Fédération québécoise des municipalités	15 095 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'octroi de contrat respecte le Règlement 269 portant sur la gestion contractuelle, adopté le 30 octobre 2019, et la Politique relative à l'attribution des contrats, adoptée le 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ce contrat est admissible à 100 % au Programme d'aide à la voirie locale;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accorde le contrat pour des services professionnels d'accompagnement pour l'élaboration d'un nouveau Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la Fédération québécoise des municipalités pour un montant de 15 095 \$ taxes exclues, conformément aux spécifications de l'appel de propositions;
- autorise Mme Louise-Anne Belzile, directrice de l'aménagement et l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent.

ADOPTÉE

2023-01-25-9

9. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2023 À 19 H À TROIS-PISTOLES ET PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 22 FÉVRIER 2023 À 19 H À TROIS-PISTOLES**

La prochaine séance du Comité administratif aura lieu le mercredi 8 février 2023 à 19 h à Trois-Pistoles et la prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 22 février 2023 à 19 h à Trois-Pistoles.

2023-01-25-10

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée concernant le retour des policiers cadets.

2023-01-25-11

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Marie Dugas de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.